

**SPRINT AMBULANCE SPRL**

Rue du Belloy 10
7622 Laplaigne

TVA BE0527992477
BCE 527.992.477
SPRL agréée sous le N°145.
Contact : 0495/23.55.44
duvinagelaurie@gmail.com

Maloens Frederic

Rue du Bocquet, 17
7600 Péruwelz

FACTURE 2022/9340

Date 30/09/2022
Echéance 15/10/2022
Date de prestation 26/09/2022
Numéro de P.O. Appel Privé

Lieu de prise en charge : Domicile
Lieu de destination : Hopital Neder Over
Heembek de BXL
Heure de départ : 11h00
Heure de retour : 15h55

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
Numéro National : 72102325159 Facture a envoyer, après paiement, à votre mutuelle pour remboursement	1,00		
Selon l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 12 mai 2005, portant application du décret du 29 avril 2004 relatif à l'organisation du transport médico-sanitaire	1,00		
Somme forfaitaire comprenant la prise en charge et les 10 premiers kms en Transport pour Personne à Mobilité Réduite (TPMR)	1,00	55,00 €	55,00 €
Montant par km du 11ième au 20ième km en TPMPR : 4,50€/km	10,00	4,50 €	45,00 €
Montant par km à partir du 21ième kilomètre en TPMPR : 2,10€/km	220,00	2,10 €	462,00 €
25€ / Demi-Heure d'attente en TPMPR : 03h20 d'attente	6,00	25,00 €	150,00 €

Total 712,00 €

* Opération non soumise à la TVA

IBAN BE78 3631 1886 8486 BIC BBRU BE BB Communication +++627/9280/92284+++

Cette facture est payable au GRAND comptant en mentionnant la référence +++627/9280/92284+++
Nous n'acceptons AUCUN CHEQUE, paiements uniquement par virement bancaire, NE PAS nous envoyer de
virement par courrier postal, merci de votre compréhension.
En réglant vos factures à temps, vous vous épargnez des frais inutiles de rappel de 10€.
Aucun duplicata ne sera envoyé en cas de perte de celle-ci.

**SPRINT AMBULANCE SPRL**

Rue du Belloy 10
7622 Laplaigne

TVA BE0527992477
BCE 527.992.477
SPRL agréée sous le N°145.
Contact : 0495/23.55.44
duvinagelaurie@gmail.com

Maloens Frederic

Rue du Bocquet, 17
7600 Péruwelz

FACTURE 2022/9253

Date 30/09/2022
Echéance 15/10/2022
Date de livraison 20/09/2022
Numéro de P.O. appel privé

Lieu de prise en charge : Domicile
Lieu de destination : Hopital Neder Over
Heembek de BXL
Heure de départ : 07hh00
Heure de retour : 14h05

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
Numéro National : 72102325159 Facture a envoyer, après paiement, à votre mutuelle pour remboursement	1,00		
Selon l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 12 mai 2005, portant application du décret du 29 avril 2004 relatif à l'organisation du transport médico-sanitaire	1,00		
Somme forfaitaire comprenant la prise en charge et les 10 premiers kms en Transport pour Personne à Mobilité Réduite (TPMR)	1,00	55,00 €	55,00 €
Montant par km du 11ième au 20ième km en TPMR : 4,50€/km	10,00	4,50 €	45,00 €
Montant par km à partir du 21ième kilomètre en TPMR : 2,10€/km	220,00	2,10 €	462,00 €
25€ / Demi-Heure d'attente en TPMR : 03h20 d'attente	6,00	25,00 €	150,00 €

Total 712,00 €

* Opération non soumise à la TVA

IBAN BE78 3631 1886 8486 BIC BBRU BE BB Communication +++234/9220/92238+++

Cette facture est payable au GRAND comptant en mentionnant la référence +++234/9220/92238+++
Nous n'acceptons AUCUN CHEQUE, paiements uniquement par virement bancaire, NE PAS nous envoyer de
virement par courrier postal, merci de votre compréhension.
En réglant vos factures à temps, vous vous épargnez des frais inutiles de rappel de 10€.
Aucun duplicata ne sera envoyé en cas de perte de celle-ci.

**SPRINT AMBULANCE SPRL**

Rue du Belloy 10
7622 Laplaigne

TVA BE0527992477
BCE 527.992.477
SPRL agréée sous le N°145.
Contact : 0495/23.55.44
duvinagelaurie@gmail.com

Maloens Frederic

Rue du Bocquet, 17
7600 Péruwelz

FACTURE 2022/8176

Date 31/08/2022
Echéance 07/09/2022
Date de livraison 12/08/2022
Numéro de P.O. CHwapi 135152

Lieu de prise en charge : CHwapi Union 7508
Lieu de destination : Domicile
Heure de départ : 14h15
Heure de retour :

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
Numéro National : 72102325159 Facture a envoyer, après paiement, à votre mutuelle pour remboursement	1,00		
Selon l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 12 mai 2005, portant application du décret du 29 avril 2004 relatif à l'organisation du transport médico-sanitaire	1,00		
Somme forfaitaire comprenant la prise en charge et les 10 premiers kms en Transport pour Personne à Mobilité Réduite (TPMR)	1,00	55,00 €	55,00 €
Montant par km du 11ième au 20ième km en TPMPR : 4,50€/km	10,00	4,50 €	45,00 €
Montant par km à partir du 21ième kilomètre en TPMPR : 2,10€/km	28,00	2,10 €	58,80 €

Total 158,80 €

* Opération non soumise à la TVA

IBAN BE78 3631 1886 8486 BIC BBRU BE BB Communication +++084/7150/82261+++

Cette facture est payable au GRAND comptant en mentionnant la référence +++084/7150/82261+++
Nous n'acceptons AUCUN CHEQUE, paiements uniquement par virement bancaire, NE PAS nous envoyer de virement par courrier postal, merci de votre compréhension.
En réglant vos factures à temps, vous vous épargnez des frais inutiles de rappel de 10€.
Aucun duplicata ne sera envoyé en cas de perte de celle-ci.